



Rapport n° 15	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'administration du 30 janvier 2012		Chapitre Article

## BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2012

Le budget primitif 2012 présenté est le reflet des orientations budgétaires débattues par notre assemblée lors de sa séance du 12 décembre 2011 et de l'ensemble des décisions adoptées ce jour.

Il est marqué d'une réelle volonté de maîtriser les dépenses publiques et, par voie de conséquence, de limiter la hausse des contributions.

En effet, l'augmentation des contributions du Département et des communes et EPCI n'évoluera que de 1 %.

Cette faible augmentation n'a pu être possible que par la mise en œuvre d'une politique de rigueur dans l'élaboration du budget lui-même et la reprise anticipée des excédents de 2011.

Cette reprise anticipée de l'excédent antérieur a nécessité la clôture prématurée des comptes de 2011 (dès la mi-décembre), afin que les services du SDIS puissent extraire, dès le début de cette année, les résultats de l'exercice écoulé. C'est notamment la raison pour laquelle le vote du budget primitif 2012 intervient fin janvier.

Cette reprise des résultats a pour autre conséquence de modifier certaines inscriptions budgétaires. Ainsi, le débat d'orientations budgétaires (DOB) prévoyait-il des excédents nets cumulés (investissement et fonctionnement) de 2 260 000,00 euros alors qu'ils représentent effectivement près de 2 947 337,55 d'euros. Comme il est indiqué plus loin, cette recette supplémentaire permet d'effectuer un virement complémentaire à la section d'investissement afin de limiter l'emprunt 2012.

Par ailleurs, l'inscription des excédents réels impose de bien identifier les dépenses engagées en 2011 et non encore mandatées. Ceci explique que la présentation annexée au présent rapport intègre une colonne spécifique « reports ».

Compte tenu de ce qui précède, le budget primitif 2012 du SDIS s'élève, tant en recettes qu'en dépenses, à un total de 63 110 231,94 € contre 67 488 061,22 € en 2011 soit **une diminution de 6,48 %**.

### I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### I.1. Les recettes

Hors reprise de l'excédent antérieur, les recettes inscrites dans ce projet de budget sont conformes à celles présentées lors du DOB et proviennent à 96,35 % des contributions. Le solde, soit 1 473 410,00 € résulte principalement des remboursements de rémunérations et des produits de l'activité.

Comme indiqué dans le rapport relatif à la reprise anticipée des résultats, l'excédent de fonctionnement constaté pour l'exercice 2011 et repris dès le vote de ce budget s'élève à 4 633 919,15 €

Ainsi, les recettes de fonctionnement représentent au total 44 980 120,15 €

## **I.2. Les dépenses**

Tout comme les recettes, elles respectent les grandes lignes des orientations budgétaires. Toutefois, elles ont subi quelques adaptations rendues nécessaires soit par la communication d'éléments nouveaux, soit par une connaissance plus fine des crédits à inscrire (marchés attribués postérieurement à l'examen du DOB par exemple) soit par une recherche d'économies et par l'inscription des dépenses engagées et non mandatées en 2011.

### **Chapitre 011. Charges à caractère général**

D'un montant de 7 993 542,00 € hors reports, ce chapitre est légèrement supérieur aux orientations budgétaires en augmentation de 1,56 % par rapport à 2011. Cette augmentation est principalement due aux dépenses d'habillement et d'énergie. Les dépenses engagées non mandatées, colonne « reports » du document joint, s'élèvent quant à elles à 1 653 396,51 €

### **Chapitre 012. Charges de personnel et frais assimilés**

D'un montant de 29 553 129,00 € ce chapitre est conforme aux OB.

### **Chapitre 65. Autres charges d'activité**

D'un montant de 361 100,00 € ce chapitre comprend la délibération relative aux subventions aux associations.

### **Chapitre 66. Charges financières**

D'un montant de 638 156,00 € ce chapitre correspond aux intérêts d'emprunts de l'année.

### **Chapitre 67. Charges exceptionnelles**

D'un montant de 2 600,00 € en augmentation de 4 % par rapport au BP 2011.

### **Chapitre 68. Dotations aux amortissements et provisions**

Ce chapitre, légèrement supérieur aux orientations budgétaires est fonction des investissements réels de 2011 et s'établit donc à 3 589 000,00 €

Compte tenu de l'ensemble des prévisions budgétaires précédentes, la différence entre recettes et dépenses de fonctionnement s'établit à 1 156 011,55 € Il vous propose de la répartir de la manière suivante :

▪ <b>Chapitre 022. dépenses imprévues</b>	<b>200 000,00 €</b>
▪ <b>Chapitre 023. virement à la section d'investissement</b>	<b>956 011,55 €</b>

## **II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **II.1. Les recettes**

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 18 130 111,79 €. De la même manière que la section de fonctionnement, la reprise anticipée du résultat 2011 modifie quelque peu la répartition de certaines recettes au sein de la section, sans remettre en cause les OB.

#### **Chapitre 021. Virement de la section de fonctionnement**

Il constitue un autofinancement des investissements égal à la dépense inscrite en section de fonctionnement, soit 956 011,55 €

#### **Chapitre 10. Dotations et fonds divers**

D'un montant de 2 369 908,09 €, légèrement supérieur aux OB représente les recettes de FCTVA

#### **Chapitre 13. Subventions d'investissement**

D'un montant de 334 640,00 € ce chapitre est supérieur aux OB. Il s'agit du Fonds d'Aide à l'Investissement.

#### **Chapitre 16. Emprunts et dettes**

D'un montant de 6 745 000,00 €, il s'agit de l'emprunt nécessaire à la réalisation des investissements 2012.

#### **Chapitre 28. Amortissement des immobilisations**

3 589 000,00 € sont prévus, ce montant est égal à la dépense de fonctionnement correspondante.

### **II.2. Les dépenses**

Les dépenses d'investissement sont quant à elles inférieures à celles présentées lors du DOB de Décembre 2011. Elles s'élèvent à 13 791 973,55 €, sans compter les 4 338 138,24 € de dépenses reportées, soit un total général de 17 830 111,79 €

#### **Chapitre 16. Remboursement d'emprunts**

Le remboursement en capital de la dette pour 2012 est de 360 476,00 €

#### **Chapitre 20. Immobilisations incorporelles**

Un crédit de 102 500,00 € est prévu pour procéder à l'acquisition de licences et concessions d'exploitation de logiciels informatiques.

Le crédit reporté est de 125 787,06 €, portant le total de ce chapitre à 228 287,06 €

## **Chapitre 21. Immobilisations corporelles**

D'un montant de 3 397 500,00 € hors reports, ce chapitre est identique aux OB. Cumulé au 102 500,00 € inscrits au chapitre 20, ce crédit est la transposition du plan d'équipement et des autorisations de programme adoptées dans les rapports précédents.

Les crédits reportés de 2011 s'élèvent à 2 208 797,96 €

## **Chapitre 23. Immobilisations en cours**

D'un montant de 9 891 361,66 € hors reports, ce chapitre traduit l'incidence budgétaire des rapports relatifs aux constructions et réhabilitations lourdes des centres de secours, la poursuite des travaux de la nouvelle direction départementale, et aux travaux de pérennisation dans les centres de secours, rapports examinés au cours de cette séance.

Les crédits reportés de 2011 s'élèvent à 2 003 553,22 €

## **Chapitre 27. Autres immobilisations**

Une provision de 2 000 € a été inscrite au titre des dépôts et cautionnements à verser.

Le projet de budget primitif 2012 qui vous a été présenté, et dont le tableau récapitulatif est annexé au présent rapport, est donc la traduction fidèle et exhaustive des orientations budgétaires dont vous aviez débattu lors de la séance du Conseil d'Administration du 12 Décembre 2011.

Avec une augmentation de 1 % des contributions sollicitées, ce budget, par l'examen rigoureux de chaque ligne budgétaire, permet toutefois de donner les moyens nécessaires au SDIS et de faire face à des dépenses imprévues.

Néanmoins, ce n'est que grâce à la reprise anticipée de ses excédents 2011 que le SDIS équilibre aujourd'hui son budget. A terme, la diminution inéluctable de ses excédents se traduira par une réduction mécanique de ses marges de manœuvre. Il sera alors peut être nécessaire de procéder à une révision du plan pluriannuel de financement. Ainsi il conviendra d'envisager une augmentation des recettes directement proportionnelle aux besoins de dépenses sous peine de devoir remettre en cause certaines opérations.

\*\*\*

**Si l'ensemble de ces propositions vous agréé, il vous est demandé d'approuver le projet de délibération joint au présent rapport.**

**Le Président,**

A stylized signature in red and black ink, reading "signé".

**Jean-Jacques THOMAS**



Délibération n° 15	<b>GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES</b>	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 30 janvier 2012		Chapitre : Article :

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Membres théoriques : 20  
Membres en exercice : 20  
Membres présents : .... 11  
Votants : ..... 11

Le 30 janvier 2012 à 15 heures, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 16 janvier 2012 s'est réuni dans la salle Camille Desmoulins au Parc Foch à LAON sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques THOMAS.

**Etaient présents :** Monsieur Jean-Jacques THOMAS, Président,

**I - Membres avec voix délibérative**

MM. Michel CARREAU, ~~Daniel COUNOT~~, Georges FOURRÉ, ~~Frédéric MATHIEU~~, ~~Jacques KRABAL~~, Jean-Luc LANOUILH, Pierre-Marie LEBÉE, Michel LEFEVRE, ~~Jean-Claude CAPPELE~~, ~~Thierry THOMAS~~, ~~Bernard RONSIN~~, Michel LAVIOLETTE, Raymond DENEUVILLE, ~~Antoine LEFEVRE~~, Patrick DAY, ~~Paul GIROD~~, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, ~~Gilbert SIMEON~~.

**II - Membre de droit**

Madame Myriam GARCIA, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, représentant Monsieur Pierre BAYLE, Préfet de l'Aisne

**III - Membres avec voix consultative**

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental  
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental,  
M. le Commandant Eric GODULLA, sapeur-pompier professionnel officier,  
M. le Capitaine Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier,  
M. le Sergent Chef Mickaël MOINAT, sapeur-pompier professionnel non officier,  
M. l'Adjudant Chef Denis COUTANT, sapeur-pompier volontaire non officier.

**Excusé(s) :** MM. Daniel COUNOT, Frédéric MATHIEU, Jacques KRABAL, Jean-Claude CAPPELE, Thierry THOMAS, Bernard RONSIN, Antoine LEFEVRE, Paul GIROD, Gilbert SIMEON.

**Assistaient à la séance :** M. Charles COQUELLE, payeur départemental, Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Christophe PETIT, MM. Jean-Noël CANTELLI, Philippe MOREAU, Mmes Josiane GRIMPRET, Christiane CHAUSSON de la Direction départementale.

**BUDGET PRIMITIF  
EXERCICE 2012**

Vu le rapport n° 15 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

.../...

- D'adopter le Budget Primitif 2012 du Service Départemental d'Incendie et de Secours annexé à la présente délibération,
- D'autoriser le Président à signer tout acte, contrat et documents afférents à l'exécution du budget du SDIS,
- De voter les autorisations de programme pour la construction des centres d'intervention de VERVINS (2 078 660,00 € TTC) et SAINT-EUGENE (262 600,00 € TTC) et la répartition prévisionnelle des crédits de paiement sur la période 2012 à 2015 comme suit :

➤ VERVINS ..... 2 078 660,00 €

- 2012 : 70 000,00 €
- 2013 : 150 000,00 €
- 2014 : 1500 000,00 €
- 2015 : 358 660,00 €

➤ SAINT-EUGENE ..... 262 600 €

- 2012 : 10 000,00 €
- 2013 : 20 000,00 €
- 2014 : 232 600,00 €

- D'autoriser le Président, conformément à l'article L 1424-30 du Code Général des Collectivités territoriales, à :

- réaliser des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires,
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services pouvant être passés selon une procédure adaptée.

**Le Président,**

**signé**

**Jean-Jacques THOMAS**